Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Recu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DE\$ ID: 085-218501096-20221212-2022DECDEL44B-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département de la Vendée

> Date de la convocation : 6 décembre 2022 Séance du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD -- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU -Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU -Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD -Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY- Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD (sauf aux délibérations 11 et 12)- Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés: Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Nombre de conseillers en exercice: 33 Nombre de conseillers présents : 30

29 aux délibérations 11 et 12

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 11 et 12

Secrétaire de séance : Maryvonne GUÉRIN

44- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION KILOMÉTRIQUE AU VÉLO CLUB LES HERBIERS POUR **PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS**

Pour rappel, la subvention «Déplacements» est calculée selon un barème maximum de 0,10 € / km sur la distance aller-retour, avec une franchise kilométrique de 400 km. Un accompagnateur est pris en compte par groupe de 8 sélectionnés. Un plafond de 1 000 € maximum par déplacement est arrêté. Le calcul est le suivant:

Montant de la subvention totale = reste subventionnable x barème du km x nombre de personnes

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID: 085-218501096-20221212-2022DECDEL44B-DE

> Vélo Club Les Herbiers :

Par courrier du 23 septembre 2022, l'association « Vélo Club Les Herbiers » a sollicité une subvention pour ses déplacements aux Championnats « VTT » sur l'année 2022.

Déplacements	Nombre de participa nts	Nombre d'accom- pagnateur s	Distance Aller – retour	Franchi se	Reste subven - tionnab le	Barème du km	Montant de la subventi on
19/06/2022 - JABLONE (REP. TCHEQUE) Championnat d'Europe XCM (Prise en compte jusqu'à la frontière Suisse)	2	1	1 660 km	400 km	1260 km	0,10€	378€
17/07/2022 – Serre Chevalier Championnat de France XCM	2	1	1 816 km	400 km	1416 km	0,10€	424.80€
TOTAL							802.80€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2022,

Vu la demande de subvention émise par l'association VELO CLUB LES HERBIERS dans le cadre de ses activités,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 29 novembre 2022, Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ:

- approuve le versement de la subvention sus-désignée,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder au mandatement correspondant, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-6574 SUBDEPL du budget primitif 2022, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Maryvonne GUÉRIN Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2022

Publié électroniquement le : 19 DEC. 2022

Notifié le:

Pour copie conforme, Christophe HOGARD Maire